

1.

Débitrice: **Technilift Sàrl, 1618** Châtel-St-Denis
2.

Déclaration de faillite: 01.05.2007
3.

Suspension de faillite: 02.11.2007
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.11.2007
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

(00266131)